

N°30, Janvier 2021

Directeur de la publication : Martine DAGUERRE

Comité de rédaction : Elodie BARON, Patricia

DECERLE, Marie-Christine VATOV

Impression municipale à 800 exemplaires.

Mairie de Conches sur Gondoire – Rue du Fort du Bois (77600)

Tél. : 01 64 02 26 17 [accueil@conches-sur-gondoire.fr](mailto:accueil@conches-sur-gondoire.fr)

La mairie est ouverte lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h, lundi et jeudi de 14h à 16h

Fermeture le mercredi toute la journée.

site internet : [www.conches-sur-gondoire.fr](http://www.conches-sur-gondoire.fr)



Mairie de Conches sur Gondoire



## LE MOT DU MAIRE

*Installée le 27 mai 2020, votre nouvelle équipe municipale a commencé par gérer des urgences lourdes : le budget 2020 à finaliser ; les réponses à la crise sanitaire avec une attention particulière portée aux personnes vulnérables isolées ; la mise en sécurité incendie des bâtiments communaux, notamment l'école Gustave Ribaud et le gymnase, utilisés quotidiennement par nos enfants ; le lancement de diagnostics sur l'état des voiries et celui des logements sociaux ; la préparation de la rentrée scolaire de septembre et le transfert d'une classe de l'école Val Guermantes à l'école Gustave Ribaud dans les meilleures conditions. Puis au début du mois de novembre, le passage du Plan Vigipirate au niveau Urgence Attentat entraînant un renforcement de la sécurisation devant les écoles. Ces actions ont été menées grâce à l'implication des agents communaux, administratifs, techniques et scolaires. Je tiens à les remercier pour leur investissement. Merci aussi aux Conchoises et Conchois bénévoles : grâce à eux, notre grande brocante du mois de septembre a été une réussite ! La fin de l'année 2020 a vu la mise en révision du Plan local d'urbanisme, afin de le rendre plus protecteur de la qualité de vie de notre village. En 2021, notre priorité sera de continuer à régler les situations urgentes (mise hors d'eau des bâtiments communaux, réparations sur les voiries, travaux à l'école Gustave Ribaud), mais aussi d'impulser tout ce*

*qui permettra de faire revivre notre commune : le développement d'animations et d'initiatives collectives, pour que nous puissions nous retrouver, et la préparation de notre projet de cœur de village. Nous venons de passer une année particulière, et cette situation va durer encore plusieurs mois. Mais l'arrivée du vaccin nous permet d'entrevoir la fin de cette crise, et chacun doit y contribuer en se faisant vacciner. Je vous souhaite une belle année 2021, solidaire et porteuse d'espoir.*

**Martine Daguerre**



## POSEZ DES QUESTIONS ECRITES

### AU CONSEIL MUNICIPAL

Le nouveau règlement intérieur, adopté le 12 novembre par le Conseil municipal, prévoit la possibilité pour les habitants ou associations de formuler des questions écrites, sur des sujets concernant le village.

Vos questions sont à adresser au Maire ([accueil@conches-sur-gondoire.fr](mailto:accueil@conches-sur-gondoire.fr)). Les services municipaux vous indiqueront par mail ou par téléphone si la demande est retenue parmi les questions du public dans une prochaine séance du conseil municipal. Les réponses seront inscrites dans le procès-verbal du conseil municipal. Dans le cas où la question ne serait pas retenue pour une séance du conseil municipal, une réponse écrite sera faite.



## ANTENNES-RELAIS DE TELEPHONIE

### MOBILE : RESULTATS DE LA CONSULTATION CITOYENNE



224 Conchoises et Conchois ont participé à la consultation sur l'implantation d'antennes-relais de téléphonie mobile dans notre village, dont 5 âgés de moins de 18 ans (la consultation étant ouverte aux 16 ans et plus).

Cela correspond à 17% des personnes inscrites sur la liste électorale : un taux très encourageant pour cette première consultation. Cinq personnes se sont prononcées pour l'implantation d'antennes-relais, 212 se sont prononcées contre, 5 sans opinion (et 2 bulletins nuls).

Ce résultat sera analysé lors d'un prochain Conseil municipal.



### LE POINT SUR LES FINANCES COMMUNALES



Pour votre nouvelle équipe municipale, entrée à la mairie fin mai 2020, le vote du budget a été l'une des premières décisions à prendre, en corrigeant certains éléments du projet de l'équipe sortante. Le 8 juillet, un budget à l'équilibre à hauteur de 2,049 millions d'euros a été voté. Il repose sur une stabilité des dépenses de fonctionnement, à l'exception d'un accroissement des dépenses d'entretien dues aux contraintes sanitaires et d'une annulation définitive des dépenses de frais de représentation du Maire.

Il a fallu gérer des urgences immédiates. Les bâtiments communaux présentaient des systèmes de défense incendie défaillants. C'est pourquoi nous avons entrepris une remise aux normes en urgence cet été et cet automne, pour un montant total de 23 077 € hors taxes. Martine Daguerre a déposé et obtenu une subvention de 50% du Conseil Départemental de Seine-et-Marne via le Fonds d'équipement rural (FER). Masques, gels, désinfection de l'école... Nos dépenses pour assurer la protection des habitants et du personnel communal dans le cadre de la crise sanitaire s'élevaient à plus de 5000 euros au début du mois de décembre, dont plus de 2800 euros pour les masques (la moitié des dépenses de masques doit être subventionnée par l'Etat).

Dans un climat économique et social difficile pour certains d'entre vous, la Municipalité a décidé de presque tripler le budget du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), en passant de 5 500 € en 2019 à 16 104 € en 2020. D'ores et déjà 8160 euros avaient été absorbés par le repas des seniors sur la Seine organisé par l'équipe sortante. Nous avons décidé d'élargir le colis de Noël à l'ensemble des personnes âgées de plus de 65 ans qui se sont inscrites, à savoir 139 personnes pour un montant de 3370 euros. Nos hypothèses de recettes pour l'année 2020 sont restées prudentes, au vu du contexte et de l'incertitude concernant certaines recettes (redevances sportives, taxes sur les ventes immobilières).

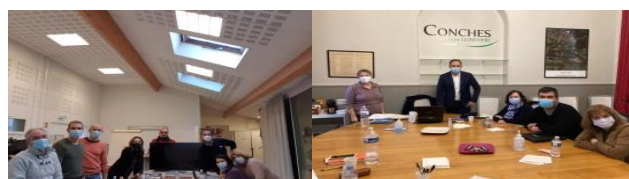
Nous vous exposerons prochainement les orientations du budget 2021, qui devra être adopté avant le 15 avril.

#### **Etat des lieux des emprunts et impact sur le portage**

**des logements sociaux :** Le choix par les anciennes municipalités d'une production de logements sociaux gérés par la Mairie correspond à un fort niveau d'endettement, représentant 48% de la dette communale. En outre, ce parc de logements sociaux est pour la plupart dans un état très dégradé, pouvant nécessiter des travaux en urgence. Au vu du poids financier que représentent les emprunts liés à la production de ces logements et face aux difficultés d'entretien de ce parc, la nouvelle municipalité étudie l'hypothèse de céder tout ou partie du parc de logements sociaux à un bailleur social.



### FORMATION DES ELUS



Dans le cadre du Droit individuel à la formation des élus, financé par la Caisse des Dépôts et Consignations, vos élus ont suivi trois jours de formation les 11, 12 et 13 décembre.

Au programme : rappels sur les droits, devoirs et responsabilités de l' élu local ; règles de la comptabilité publique, construction et pilotage du budget communal.



## EXPRESSION DES ELUS

### DE L'OPPOSITION

*(Loi du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République)*

*Nous vous donnons rendez-vous sur notre page Facebook "Ensemble pour Conches" afin de suivre au plus près l'actualité de notre commune.*

*Nous sommes très attentifs aux décisions prises par Mme Daguerre et son équipe et ne manquons pas d'intervenir de manière constructive lors des conseils et au sein des diverses commissions municipales.*

*N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez qu'un sujet soit abordé en conseil ou en commission.*

*Vos élus d'Ensemble Pour Conches - Frédéric Nion, Isabelle Thomas et José Lanuza.*



## CONCOURS DES MAISONS ET JARDINS

### DECORES POUR LES FETES



Les Conchois sont de plus en plus nombreux à décorer leurs habitations et nous les remercions de contribuer ainsi à la qualité de notre cadre de vie.

Quelques jours avant Noël notre jury (3 élus et 2 bénévoles) a sillonné les rues de Conches, à la rencontre des onze maisons inscrites au concours. Le choix a été très difficile tant elles étaient toutes plus jolies les unes que les autres ! C'est pourquoi nous avons examiné plusieurs critères (entre autres « visibilité de la rue », « mise en scène », « créativité », etc.). Les moyennes des notes attribuées ont déterminé les gagnants.

C'est la Maison Enderlin qui a remporté le 1<sup>er</sup> prix, suivie par la Maison Coulmy (2<sup>ème</sup>) et la Maison S. Bernier (3<sup>ème</sup>). Toutes trois ont gagné un coffret garni de produits fins. Les autres participants recevront une boîte de chocolats. Nous adressons nos félicitations à chacun ainsi qu'à vous tous qui avez su égayer notre village en cette période !

## NOËL DANS LES ECOLES



Le 14 décembre, Madame la Maire de Conches et Monsieur le Maire de Guermentes ont distribué un sachet gourmand à tous les enfants des écoles Val Guermentes et Gustave Ribaud.

Cette gourmandise vient compenser le spectacle/goûter festif traditionnellement organisé par les deux communes, qui a dû malheureusement être annulé au vu du contexte sanitaire.

## COLLECTE DES SAPINS



La Commune de Conches organise trois points de collecte des sapins du 6 janvier au 31 janvier, aux endroits suivants :

- Rue du Fort du Bois (face à la Mairie),
- Rue de la Jonchère (face à la ferme du Laurençon),
- Angle ruelle Binette / allée des Rougettes.

Dans nos points de collecte : sont acceptés uniquement les sapins naturels, sans sacs (même biodégradables) et sans aucune décoration.

Ces sapins seront broyés et valorisés.

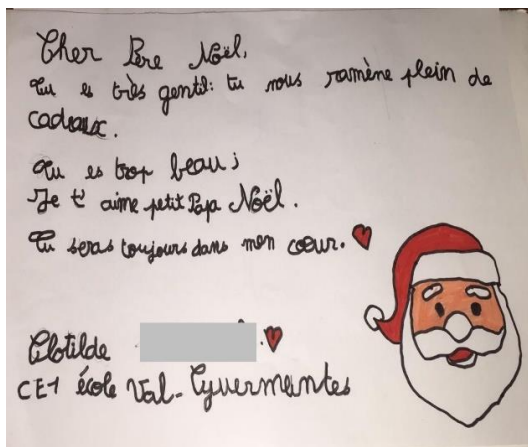
A noter : Les petits sapins de moins de 1,5 mètre de hauteur, dont la base du tronc ne dépasse pas 10 cm de diamètre, peuvent être acceptés à la collecte des ordures ménagères (à condition qu'ils soient présentés en sacs bien fermés) jusqu'au 31 janvier.

Le point de dépôt majeur pour les sapins reste la déchetterie (dans la benne des déchets verts).



## LETTRE AU PERE NOËL

Nous tenons à publier la lettre de la petite Clotilde qui nous a particulièrement touchés. C'est avec plaisir que nous lui offrons quelques friandises.



## ENTRETIEN DES TROTTOIRS

Tout comme pour les feuilles mortes ou pour les herbes, le **déneigement** des trottoirs est à la charge des occupants de chaque habitation (propriétaire ou locataire) selon le règlement sanitaire départemental renforcé par l'arrêté municipal U18-2 du 5 juillet 2018. Nous invitons les personnes âgées et/ou handicapées qui ne pourraient pas l'effectuer à le signaler à l'accueil Mairie.



## NOUVEAUX LOGEMENTS SOCIAUX



D'ici deux ans, des logements neufs verront le jour dans le village (OAP6 / Quartier de l'Orme Bossu). Pour y avoir accès, n'hésitez pas à nous demander des informations. Déposez votre demande dès à présent sur le site [www.demande-logement-social.gouv.fr](http://www.demande-logement-social.gouv.fr) et n'oubliez pas de la renouveler chaque année.

## AIDE AUX PERSONNES EN DIFFICULTE



Vous avez un souci financier, un souci administratif ou autre... En cette période d'épidémie, ou tout au long de l'année la Mairie peut vous accompagner en vous renseignant ou vous orientant sur le Service approprié.

**Ne restez pas seul(e) face au problème rencontré, n'hésitez pas à prendre contact avec l'accueil au 01.64.02.26.17**

## SANTÉ : UN NUMERO DE TELEPHONE UNIQUE ET GRATUIT : 0 800 077 400

En partenariat avec l'Agence Régionale de Santé, les médecins de Marne et Gondoire ont lancé une plateforme « information santé » pour permettre aux habitants du territoire de trouver un interlocuteur qualifié à toutes leurs interrogations. Cette plateforme est joignable les lundis et vendredis de 9 à 12h et de 13 à 16h ; les mardis et jeudis de 9 à 12h.

Nous vous rappelons par ailleurs le numéro de **SOS Médecins**, pour la nuit, le week-end et les jours fériés : **0825 33 36 15**

**A NOTER** : Le numéro de téléphone pour **l'assistance aux personnes vulnérables** de Conches sur Gondoire a changé : composez désormais le **06 56 70 43 34**. Nous vous rappelons qu'il est à tout moment possible de s'inscrire sur la liste des personnes vulnérables.

## STATIONNEMENT DEVANT LA MAIRIE



Une place réservée aux personnes handicapées a été aménagée sur le parking devant la mairie et l'église. D'autres places sont dédiées au personnel de la mairie ou élus, et aux visiteurs.



***Nous vous souhaitons  
nos meilleurs vœux pour 2021***

